

“ Si le dogme médical, dit un jugement de la cour d'Amiens échappe à l'examen du juge, il appartient cependant aux magistrats de rechercher si le médecin s'est proposé une spéculation, plutôt que la guérison ou le soulagement des malades et d'apprécier ainsi sa bonne foi,” et le jugement conclut à la condamnation d'un médecin pour escroquerie qui avait affiché qu'il guérissait par des moyens secrets et infaillibles telle ou telle catégorie de malades.

Je pourrais mutiplier les exemples. Inutile de ressasser ces saletés. Il est absolument dégoûtant de voir un médecin inciter les malades par la voie des journaux à prendre un remède secret, quelqu'en soit le fabricant.

Votre bonne foi peut cependant être surprise. Voici comment : Un pharmacien, ou un confrère médecin peut vous demander de certifier la valeur de son remède dont il vous communique privément la formule, et qui vous semble utile dans certains cas. Ne donnez jamais de certificats. Ça sera quelquefois difficile, résistez à tout, vous ne pouvez savoir quel usage on fera de votre approbation et vous passeriez pour ce que vous n'êtes pas. Des médecins très honorables dont on ne peut mettre en doute la bonne foi, se sont laissés surprendre.

Vous allez bientôt vous apercevoir, en clientèle, du mal que fait, dans toutes les ordres d'idées, l'habitude qu'a le peuple de se saturer de ces multiples préparations brevetées bonnes, d'après le prospectus, pour guérir toutes les maladies possibles et impossibles. N'allez pas, par des actes qui deviendront facilement publics encourager l'un quelconque de ces médicaments ou le fabricant qui en profite.

Il est d'usage pour un médecin qui va se fixer dans une paroisse de la campagne de faire annoncer son arrivée dans la place par le curé du haut de la chaire. Il n'y a pas grand mal à cela, seulement ça n'est guère nécessaire; vous pouvez bien vous imaginer que votre venue sera le sujet de conversation de tous dès le pre-